

FORMATION CERTIFICATION LPI 101 - ADMINISTRATEUR LINUX

La formation Certification LPI 101 - Administrateur Linux est un cours complet qui prépare au passage de la certification LPI 101. Nous commencerons par les bases liées à l'installation de Linux et de programmes pour Linux avant de rentrer dans le fonctionnement de Linux afin de vous permettre d'être autonome. A l'issue de ce cours vous serez à l'aise sur l'installation, la gestion des disques systèmes, l'architecture et la gestion quotidienne d'administration en ligne de commande

PROGRAMME

1/ Installation et configuration de Linux

- Les principales approches pour installer Linux
- Bien préparer vos espaces de stockage : partitionnement du disque dur
- Le gestionnaire de démarrage : du BIOS à l'achèvement des séquences de démarrage
- Les principaux répertoires de votre système Linux (racine, /var, /home, swap...)

2/ Installation de logiciels, gestion de paquetages avec Debian

- Installation, mise à jour et désinstallation des paquetages binaires Debian
- Recherche des paquetages contenant des fichiers ou des bibliothèques spécifiques
- Obtention d'informations sur un paquetage Debian
- Configurer la gestion des paquetages Debian

3/ Installation de logiciels, gestion de paquetages RPM et YUM

- Installation, réinstallation, mise à jour et suppression des paquetages avec RPM et YUM
- Obtention d'informations sur un paquetage RPM
- Configurer la gestion des paquetages RPM

4/ Les commandes Linux : travail en ligne de commande

- Les spécificités du travail en ligne de commande
- Utilisation de commandes pour réaliser des tâches simples
- Le Shell, les différents de shell
- Utilisation et modification de l'environnement du shell (définition, export, référencement des variables d'environnement ...)

5/ Les commandes Linux : flux, filtres et fichiers

- Traitement de flux de type texte par des filtres
- Effectuer une gestion de base sur les fichiers
- Utilisation des flux, des tubes (pipes) et des redirections

6/ Les commandes Linux : Création, contrôle et interruption des processus

- Présentation des processus (utilité, caractéristiques, manipulation...)
- Création, surveillance et destruction de processus
- Modification des priorités des processus

PRIX (INTER-ENTREPRISE) : 2200 euros

4 jours

LP101

Vous souhaitez organiser
cette formation dans vos locaux ?

Demandez Houilly au
01 42 62 91 86

OBJECTIFS

- Acquérir les bases pour administrer un système Linux
- Être à même de réussir l'examen de certification LPI 101

PRE-REQUIS

- Connaissances de base d'administration Linux

PUBLIC CONCERNE

- Administrateur Linux Junior

DATES INTER-ENTREPRISES

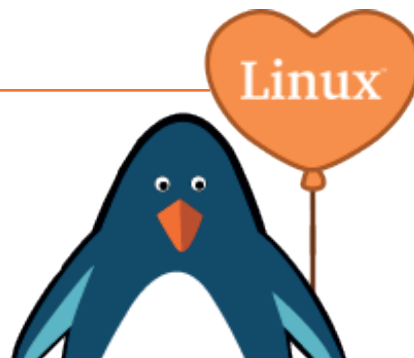
Paris
04/03/2019, 24/06/2019, 28/10/2019,

Si vous souhaitez organiser cette formation à une autre date contactez-nous.

NOUS CONTACTER

AGORATIC
21 rue Louise Weiss
75013 Paris

Tel : 01 84 17 44 76
Tel : 01 42 62 91 86
www.openska.com



7/ Les commandes Linux : Expressions rationnelles et édition avec vi

- Recherche dans des fichiers texte avec les expressions rationnelles
- Edition de fichiers texte avec vi

8/ Disques, système de fichiers Linux, arborescence de fichiers standard

- Créer ses partitions et systèmes de fichiers
- Maintenir l'intégrité des systèmes de fichiers
- Contrôler le montage/démontage des systèmes de fichiers
- Gestion des quotas de disque
- Gérer les permissions et les propriétaires des fichiers
- Créer et changer les liens symboliques et physiques sur les fichiers
- Recherche de fichiers et placement des fichiers aux endroits adéquats

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

En préambule notez que pour tout ce qui attrait à de la formation la marque AGORATIC appartient à la société Openska.

PRESTATION DE SERVICES

Dans le cas d'une formation sur site, et à défaut de convention particulière, la société Openska n'est pas tenue d'effectuer l'installation des produits. En cas de demande de la part du client, ces prestations seront facturées au tarif journalier de formation en vigueur à la date de la commande.

PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis hors taxes. La facture est adressée au client après exécution de la prestation.

Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à Openska au moins deux semaines avant le début de la prestation. Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à Openska. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire :

HSCBC France
Établissement 30056
Code guichet 00915
Compte 09150035179
Clé 60

en indiquant le numéro de(s) facture(s).

Les factures sont payables à réception, net sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit : des frais financiers de 1,5% par mois au prorata temporis, l'application d'une clause pénale égale à 20% du prix de vente hors taxes, l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Openska se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à des dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur. L'attestation de stage est jointe à la facture.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOICATIONS

Openska ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

ANNULATION, ABSENCE REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant plus de deux semaines avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Une annulation intervenant entre une et deux semaines avant le début du stage donne lieu à la facturation au Client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Une annulation intervenant moins d'une semaine avant le début du stage donne lieu à la facturation de la totalité du coût du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

Openska se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème d'approvisionnement de supports de stage ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.

RESPONSABILITÉ

Sauf faute lourde, la société Openska limite sa responsabilité au montant des prestations fournies. Concernant le passage de tous les types de tests de certifications, la société Openska dégage toute responsabilité en cas de problème, notamment d'ordre technique.

ATTRIBUTION DES COMPÉTENCES, LITIGES

L'élection de domicile est faite par Openska à son siège social. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend susceptible d'intervenir entre elles à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du contrat.

A défaut d'accord amiable, le différend sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris, appliquant la loi française.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisation des documents remis lors des stages est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957. Aux termes de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou ses ayants-droit ou ayants-cause est illicite". L'article 41 de la même loi n'autorise que "les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective" et "les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source". Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du Code Pénal. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait de ces logiciels ou supports de stage. L'exportation de certains produits peut être soumise à des réglementations spécifiques françaises ainsi qu'à celles établies par le Département du Commerce des Etats-Unis. Toute exportation effectuée en violation de ces réglementations est interdite. Il appartient au client de se conformer à l'ensemble des réglementations applicables en ce domaine.



ORGANISME DE FORMATION RÉFÉRENCÉ SOUS LE NUMÉRO : 117 555 432 75